

Audrey LOUCKX

« Ecrire pour exister » : l'émancipation des minorités à travers la littérature de témoignage dans la société contemporaine aux Etats-Unis.

Notice biographique

Assistante à L'Université Libre de Bruxelles, Audrey Louckx travaille sur les projets éditoriaux et d'écriture collective apparus dans le cadre de la littérature de témoignage dans la culture contemporaine aux Etats-Unis. Elle s'intéresse également à l'expression du traumatisme à travers l'écriture de soi et à l'écriture personnelle comme outil de résilience.

Résumés

Le présent article propose une définition de ce que l'on peut aujourd'hui considérer comme l'expression de la littérature de témoignage dans la culture contemporaine aux Etats-Unis. A travers une étude de cas de trois projets distincts et aboutis de cette nouvelle tradition littéraire, on cherche à démontrer la pertinence sociale de l'écriture de soi dans la société contemporaine. Au préalable, on propose des remarques théoriques concernant la définition du témoignage, adoptant un point de vue sociologique, à travers les travaux de Renaud Dulong, philosophique et historique, mettant en avant la définition de Paul Ricoeur, et littéraire en proposant une approche des travaux des critiques latino-américains du *Testimonio*.

This article proposes a definition of what may be regarded as testimonial literature in contemporary American culture. Through a case study of three specific writing and editorial projects of this new literary tradition, I seek to demonstrate the social relevance of self-disclosure and writing in contemporary society. I will start with theoretical views regarding the definition of the term testimony, adopting at first a sociological point of view with Renaud Dulong's works, then a philosophical and historical perspective by putting forward Paul Ricoeur's definition, and finally a literary point of view thanks to an approach of Latin-American critics of *Testimonio*.

Mots-clés : témoignage – Littérature de témoignage – écriture de soi – injustice sociale – portée sociale du texte littéraire

Keywords: testimony – Testimonial Literature – self-disclosure – social injustice – social relevance of literary works

Sommaire

Introduction	35
1. Du témoignage	35
2. De la littérature de témoignage	41
3. Etude de cas	46
3.1. <i>The Freedom Writers' Diary</i>	46
3.2. <i>Couldn't Keep It to Myself et I'll Fly away</i>	48
3.3. <i>Voice of Witness</i>	50
3.3.1. Surviving Justice: America's wrongfully convicted and exonerated	51
3.3.2. Voices from the Storm: The People of New Orleans on Hurricane Katrina and its Aftermath.....	52
3.3.3. Underground America: Narratives of Undocumented Lives.....	53
Conclusion.....	54
Bibliographie.....	56

Introduction

Pourquoi écrit-on ? Qu'est-ce qui a poussé l'être humain à prendre la plume pour noircir le papier ? A l'ère postcoloniale, apparaît une nouvelle tendance dans la manière dont on interprète la motivation qui pousse à l'écriture. L'ancien subalterne privé de voix revendique le droit à la parole, à une identité obtenue grâce à la place que l'on peut se forger dans le champ littéraire. Dans la société contemporaine aux Etats-Unis, c'est à travers l'écriture de soi que le silencieux a pu retrouver sa voix. Au cours des dernières décennies, on a vu émerger plusieurs projet éditoriaux et d'écriture collective, chacun construits autour d'un traumatisme social défini. Les minorités, inhérentes à un milieu social établi, au travers de l'énonciation de leur expérience personnelle, cherchent à sensibiliser le public à leur combat quotidien pour une nouvelle justice sociale. L'écriture devient un moyen de formuler et de mener un combat pour un monde meilleur. Dans cet article, mon but est de présenter mon projet de recherche sur la littérature de témoignages dans la culture contemporaine aux Etats-Unis, de montrer comment des textes de nature très personnelle, réunis dans des œuvres chorales, servent à la fois l'émancipation individuelle mais aussi sociale des membres d'une minorité. Grâce à plusieurs réflexions théoriques sur les travaux de Renaud Dulong, Paul Ricœur et également le groupe de critiques du genre latino-américain du *Testimonio*, je tenterai de donner une définition de cette nouvelle tendance de l'écriture de soi. A travers une sorte d'étude de cas, c'est-à-dire la présentation concrète de trois projets littéraires aboutis de cette nouvelle littérature de témoignage, *The Freedom Writers' Diary*, *Couldn't Keep It to Myself* (et *I'll Fly Away*) et la série de livres *Voices of Witness*, je voudrais présenter la pertinence de la portée littéraire et sociale de ces efforts collectifs des minorités pour sensibiliser le public.

1. Du témoignage

Lorsqu'on mentionne le terme témoignage, apparaît à l'esprit, du moins le plus souvent, un contexte judiciaire, ou éventuellement religieux, que l'on imagine un témoin à la barre du tribunal ou quelque cérémonie sacrée. Il semble que la dimension judiciaire soit celle que l'on considère comme prédominante. En effet, si l'on prend en compte les définitions que

donnent du témoignage le *Larousse* et le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, le témoignage est « une relation faite par une personne de ce qu'elle a vu ou entendu¹ », une « déclaration qui confirme la véracité de ce que l'on a vu, entendu, perçu, vécu² » mais également « une déposition faite par une personne, le plus souvent sous la foi du serment, pour éclairer la justice³ ». Cependant, le témoignage fait également partie intégrante de notre vie quotidienne. Renaud Dulong, dans son livre *Le Témoin oculaire : les conditions sociales de l'attestation personnelle*, considère le témoignage comme un « dispositif oral de reconstitution des circonstances passées⁴ » qui, bien qu'il ne puisse être lavé de tous soupçons, représente « un procédé [...] économique de validation des informations » dont, d'après lui, on ne pourrait se passer dans « la communication orale courante⁵ ». Dulong considère le témoignage comme un véritable « objet social⁶ », « plus complexe que ne le laisse penser sa définition comme transfert d'information⁷ ». Insistant sur le fait que le milieu judiciaire n'est pas le seul à faire appel au témoignage, il démontre son réel statut d'institution sociale et naturelle dont les caractéristiques ne recouvrent pas uniquement « l'exigence d'exactitude⁸ ». Car, comme on pourra le démontrer, si les notions de vérité et de confiance importent grandement, elles ne sont pas les seuls aspects représentatifs de l'attestation personnelle.

Dulong donne du témoignage la définition suivante : « un récit autobiographiquement certifié d'un évènement passé, que ce récit soit effectué dans des circonstances formelles ou informelles⁹ ». J'insiste, ici, sur le fait que Dulong utilise le terme récit incluant donc toute production orale ou écrite faite sous la forme d'une narration. Il s'agit donc bien de raconter un évènement qui nous est personnellement arrivé, « un

¹ Larousse, 1996, p. 996

² Cf. <http://cnrtl.fr>

³ Cf. <http://cnrtl.fr>

⁴ DULONG 1998, p. 9.

⁵ DULONG 1998, p. 10.

⁶ DULONG 1998, p.11.

⁷ DULONG 1998, p.12.

⁸ DULONG 1998, p.11.

⁹ DULONG 1998, p. 43.

témoignage est un récit certifié par la présence à l'évènement raconté¹⁰ ». Dulong reconnaît que si cette définition peut, pour certains cas, restreindre le champ des productions considérées, elle permet, néanmoins, de « l'élargi[r] [...] à tout compte-rendu certifié par l'expérience de son auteur¹¹ ». Sa perspective se base sur ce qu'il appelle « l'acte premier¹² », par lequel le témoin devient témoin de quelque chose, c'est-à-dire sa décision de verbaliser l'évènement auquel il a assisté (même si, comme Dulong le remarque, la déposition est chronologiquement placée à la fin de la série d'actions qui mènent au témoignage). Dulong considère cet acte premier comme un véritable « moment névralgique¹³ » :

« La perspective proposée privilégie donc l'accomplissement par lequel un témoin est institué dans l'espace public, sa désignation comme personne présente sur les lieux ou sa déclaration d'avoir vu quelque chose – un acte associant un individu singulier et un évènement passé par un lien socialement indissoluble¹⁴. »

Paul Ricoeur, dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, reprend et élargit la définition sociologique de Dulong. Il propose une liste des six caractéristiques essentielles de l'utilisation quotidienne du témoignage qu'il place au cœur de ses usages judiciaires et historiques. En effet, il base sa description de l'attestation personnelle sur ce qu'il considère comme la « question cruciale¹⁵ », c'est-à-dire l'étendue de sa fiabilité, mentionnant les notions de confiance et de suspicion. La première caractéristique chez Ricoeur renvoie directement aux deux remarques qui ont permis à Dulong d'élargir sa définition à l'ensemble des récits autobiographiquement certifiés. D'une part, elle insiste sur le fait que « la référence biographique établit la factualité de ce qui est relaté » et donc sous-entend une certaine fiabilité, et d'autre part sur le fait que « la certification se justifie par l'importance de l'information¹⁶ ». Par conséquent, toute information n'est pas témoignage. Le témoignage n'est pas simplement un transfert d'information, même s'il peut avoir ce rôle premier. Il se

¹⁰ DULONG 1998, p.11.

¹¹ DULONG 1998, p.43.

¹² DULONG 1998, p.12.

¹³ DULONG 1998, p.12.

¹⁴ DULONG 1998, p.12.

¹⁵ RICOEUR 2000, p.202.

¹⁶ DULONG 1998, p.44.

différencie de la simple information par le fait que la narration mentionne l'implication de son narrateur et donc « agrafe ce qui est raconté au monde réel¹⁷ ». Le fait que je sois impliqué directement comme protagoniste dans mon récit trace une frontière entre réalité et fiction et me présente donc comme quelqu'un de plus ou moins fiable. Autre nécessité, si transfert d'information il y a, il ne peut cependant pas s'agir de n'importe quelle information. « Cette information doit être tenue pour importante, le fait attesté doit être significatif¹⁸ ». Et Dulong, dans son texte, insiste lui aussi :

« On n'atteste pas de banalités mais de ce qui intéresse le destinataire, sort de l'ordinaire, pimente la vie. [...] [L']information doit au moins être suffisamment pertinente pour motiver l'intensification que représente l'engagement du narrateur¹⁹. »

La seconde caractéristique que mentionne Ricœur est liée de manière intrinsèque à la première et reformule directement « l'acte premier²⁰ » chez Dulong. Ricœur soutient que « l'assertion de réalité est inséparable de son couplage avec l'auto-désignation du sujet témoignant²¹ ». Il poursuit en proposant une formule qui littéralement met en mots l'acte primaire de Dulong, le témoin s'auto-désigne témoin par la décision qu'il prend de raconter son histoire en lui attachant la mention : « J'y étais²² ». Par le biais de cette expression, le témoin se nomme lui-même et atteste du lien indivisible entre la réalité de l'évènement et sa présence « sur les lieux de l'occurrence²³ ». Le témoin, devenu témoin par son choix de prendre la parole, se confère ce nouveau statut à lui-même et s'adjoint ainsi un lien indivisible avec l'évènement auquel il a assisté ; ils sont à présent couplés :

« Les simples mots 'j'y étais' confèrent à ses déclarations une valeur transcendant la situation présente. Cet énoncé factualise ce qui est relaté, mais cette factualisation, appuyée sur le caractère irréfutable de l'expérience singulière, rend le contenu de son

¹⁷ DULONG 1998, p.44.

¹⁸ RICOEUR 2000, p. 204.

¹⁹ DULONG 1998, p. 44.

²⁰ DULONG 1998, p.12.

²¹ RICOEUR 2000, p. 204.

²² RICOEUR 2000, p.204.

²³ RICOEUR 2000, p.204.

récit, du moins pour un temps, indissociable de sa personne²⁴. [...] [L]a signification de "j'y étais" dépasse ce qui est littéralement énoncé. La personne s'engage sur la vérité de ce qu'elle raconte, elle accepte à l'avance les conséquences sociales, prévisibles ou non, de cette déclaration particulière, de cette manière de souder définitivement ce qui est raconté à celui qui raconte²⁵. »

Ricœur amplifie encore ce moment décisif en soulignant que « [c]es sortes d'assertions relient le témoignage ponctuel à toute l'histoire d'une vie²⁶ ». Le lien indivisible entre témoin et évènement témoigne du fait qu'Histoire et histoires personnelles sont liées. Ricœur ajoute encore : « [c]'est pourquoi l'empreinte affective capable de frapper le témoin à la façon d'un coup ne coïncide pas nécessairement avec l'importance que lui attache le récepteur du témoignage²⁷ », introduisant ainsi la portée du récipiendaire, de l'auditeur, elle-même au centre de la troisième caractéristique.

Si les deux premiers traits constitutifs du témoignage tendaient à se focaliser sur la figure du témoin lui-même et son attestation, le troisième ouvre les perspectives sur le plan social en impliquant l'auditeur, le récepteur du témoignage. Ricœur explique que le témoignage, et le fait même d'utiliser l'auto-désignation, s'inscrit forcément dans une situation de dialogue. En effet, un témoin lorsqu'il atteste d'un événement doit *a fortiori* le faire devant un auditoire. C'est par ma décision de parler que je deviens témoin, mais l'autre doit nécessairement me reconnaître comme tel en écoutant mon histoire. Et cette « situation dialogale²⁸ » qui d'après Ricœur, mène à la dimension de confiance, est en réalité réflexive. Le témoin cherche un écho dans les réactions de son auditoire et demande à être cru : « il ne se borne pas à dire 'J'y étais', il ajoute 'Croyez-moi' ²⁹ ». Et Ricœur insiste sur le fait que la certification du témoignage ne pourra être complète que grâce à l'écho qu'en fera le récipiendaire, « celui qui reçoit le témoignage et l'accepte³⁰ ». Le témoignage est alors

²⁴ DULONG 1998, p. 165.

²⁵ DULONG 1998, p. 56.

²⁶ DULONG 1998, p. 56.

²⁷ RICOEUR 2000, p. 205.

²⁸ RICOEUR 2000, p.205.

²⁹ RICOEUR 2000, p. 205.

³⁰ RICOEUR 2000, p.205.

« accrédité³¹ ». Cependant, Ricoeur ajoute, plus loin dans son ouvrage, que pour qu'un témoignage soit réellement reçu, il « doit être approprié³² ». Et cette appropriation ne peut se faire que grâce à une « compréhension [qui] a été édifiée sur les bases d'un sens de la ressemblance humaine au plan des situations, des sentiments, des pensées, des actions³³ ». La situation dialogale essentielle permet de souligner l'importance de l'auditoire mais également de faire écho aux questionnements précédemment formulés quant à la fiabilité et la suspicion des témoignages.

C'est cette polémique du soupçon et de la fiabilité qui pousse Ricoeur à introduire dans sa quatrième caractéristique une approche plus large quant à l'étendue sociale de l'attestation personnelle. Selon lui, le besoin d'accréditer le témoignage « ouvre [...] un espace de controverse dans lequel plusieurs témoignages et plusieurs témoins se voient confrontés³⁴ ». Cet espace, que Ricoeur définit dans certains cas comme un espace public, prend une importance indéniable dans le cadre de la possibilité d'influence sociale du témoignage. Preuve en est l'utilisation qu'en fait Dulong en citant la définition que donne Hannah Arendt de cet espace : « ce concept recouvre [...] l'action collective et le débat qui l'élabore, la vie politique et sociale³⁵ ». Cette apparition du témoignage dans l'espace public jette les bases de son appréhension en tant qu'institution. Ce qui intéresse Ricoeur tout particulièrement dans cet espace public est sa capacité à postuler une confrontation de témoignages différents, et *a fortiori* la critique qui en découle. Il ajoute donc une troisième partie à sa clause d'auto-désignation : « J'y étais, croyez-moi, et si vous ne me croyez pas,

³¹ RICOEUR 2000, p.205.

³² RICOEUR 2000, p.223. On notera que le terme « approprié » ne renvoie pas uniquement à la notion d'appropriation mais également à celle de convenance, qui prendra tout son sens dans l'analyse de ce qu'il appelle les cas limites.

³³ RICOEUR 2000, p.223.

³⁴ RICOEUR 2000, pp 205-206.

³⁵ DULONG 1998, p.123 On remarquera la mention du concept d'action collective, d'une importance capitale dans l'utilisation des témoignages constituant mon corpus.

demandez à quelqu'un d'autre³⁶ ». Le témoin, dès lors, devient « celui qui accepte d'être convoqué et de répondre à un appel éventuellement contradictoire³⁷ ».

La cinquième composante du témoignage dérive directement de la précédente en y adjoignant un point de vue d'ordre moral. Selon Ricoeur, ce point de vue se destine « à renforcer la crédibilité et la fiabilité du témoignage, à savoir la disponibilité du témoin à réitérer son témoignage ³⁸ ». Ricoeur définit alors un témoin fiable comme celui qui est capable d'une stabilité dans ses déclarations au cours du temps. « Le témoin doit être capable de répondre de ses dires devant quiconque lui demande d'en rendre compte³⁹ ». Il ajoute que le fait de maintenir sa stabilité dans le temps rapproche le témoignage de la promesse, et « plus précisément à la promesse d'avant toute promesse, celle de tenir sa promesse, de tenir parole⁴⁰ ». La sixième et dernière dimension se greffe directement sur la stabilité, puisque Ricoeur y voit la possibilité de définir le témoignage comme une institution : « [c]e qui fait institution, c'est d'abord la stabilité du témoignage prêt à être réitéré, ensuite la contribution de la fiabilité de chaque témoignage à la sûreté du lien social en tant qu'il repose sur la confiance dans la parole d'autrui⁴¹ ». Le témoignage a donc dans notre société une place cruciale. Vecteur d'information dans les situations quotidiennes de communication, il permet également de créer un lien entre faits et personnes qui implique les bases du lien social dans les situations de dialogue.

2. De la littérature de témoignage

Si le témoignage semble faire partie intégrante de notre mode de communication quotidien, il n'en est pas moins dans certains cas précis considéré comme une manière privilégiée de partager une expérience personnelle avec la communauté. Ce partage, qui dans tous les cas requiert obligatoirement une grande implication émotionnelle de la part de

³⁶ Adapté de RICOEUR 2000, p.206.

³⁷ RICOEUR 2000, p.206.

³⁸ RICOEUR 2000, p.206.

³⁹ RICOEUR 2000, p.206.

⁴⁰ RICOEUR 2000, p.206.

⁴¹ RICOEUR 2000, p.206.

son énonciateur puisqu'on « témoigne de faits personnels susceptibles d'émouvoir n'importe qui⁴² », peut parfois prendre des proportions atypiques et transformer littéralement, voire même « littérairement » l'énonciateur. En effet, si dans la plupart des cas les situations décrites ne semblent sortir de l'ordinaire que par la « commotion émotionnelle⁴³ » produite chez le narrateur, dans d'autres elle met en scène des cas limites, extrêmes, témoignant de circonstances inédites – que l'on peut reprendre sous le terme de traumatisme. Ce sont ces cas-limites qui seront au cœur de la suite de mon analyse.

Ricœur après avoir donné sa définition du témoignage, met en évidence une distinction entre témoignages volontaires et involontaires, soutenant que si les premiers sont « destinés à la postérité », les seconds eux, qui servent de matériel à l'historien, proviennent de « témoins malgré eux »⁴⁴. Et il souligne également leur possibilité d'être considéré comme preuve historique, comme une « trace du passé dans le présent⁴⁵ ». Le témoignage est par conséquent, comme j'y ai déjà rapidement fait allusion, intimement lié aux notions d'histoire et avant tout de mémoire, produit dans le but spécifique d'assurer la persistance de l'évènement dont il rend compte. Le témoin touché profondément par la commotion émotionnelle qu'a provoquée chez lui l'évènement auquel il a assisté et/ou participé tente de lui servir de « mémoire vivante⁴⁶ ». Dans certains cas, Ricœur insiste sur le fait que ces évènements s'avèrent être des « expériences à la limite, voire proprement extraordinaires – qui se fraient un difficile chemin à la rencontre des capacités de réception limitées, ordinaires, d'auditeurs éduqués à une compréhension partagée⁴⁷ ». Dulong classe ces cas-limites sous la catégorie des témoignages commémoratifs émergeant de situations traumatiques. Pour ces deux théoriciens, le meilleur exemple serait celui des témoignages de survivants de la Shoah, pourtant Dulong mentionne que cette conception peut être élargie à

⁴² DULONG 1998, p.45.

⁴³ DULONG 1998, p.45.

⁴⁴ RICOEUR 2000, p. 215.

⁴⁵ RICOEUR 2000, p. 214.

⁴⁶ DULONG 1998, p. 16.

⁴⁷RICOEUR 2000, p. 223.

« des existences marquées par des traumatismes apparemment moindres mais tout aussi définitifs⁴⁸ ».

C'est à partir de cette forme précise du témoignage que je me propose maintenant d'approcher la sphère littéraire en abordant la présentation du *Testimonio*. En effet, ce genre, sous-section de la production littéraire postcoloniale d'Amérique latine apparu dans les années 60, marque la recrudescence du témoignage dans la littérature contemporaine. Traumatisme et polémique sociale sont au cœur du *Testimonio*. Comme le mentionnent Georg Gugelberger et Michael Kearney, dans leur article *Voices for the Voiceless : Testimonial Literature in Latin America*, « le discours testimonial en Amérique Latine est étroitement lié au développement révolutionnaire⁴⁹ », puisqu'il « [est] appar[u] dans le cadre de la réorganisation mondiale du contexte social et économique des différences de pouvoir dans lequel la 'littérature' [était] produite et consommée⁵⁰ ». Profondément ancrée dans la mouvance postcoloniale dont le but est de donner la possibilité aux subalternes de s'exprimer, le but poursuivi à travers l'utilisation du témoignage est pour la minorité de « se représenter soit symboliquement soit par des moyens politiques plus immédiats⁵¹ ». Et les auteurs renforcent encore l'aspect social et politique de ce but : « c'est un désir de révolutionner qui motive la production du témoignage que l'on considère comme une arme sur le front culturel⁵² ». Le témoignage, au départ simple moyen de communication, devient outil mémoriel et, une fois transposé au monde des lettres, arme culturelle qui permet l'expression d'une identité trop longtemps bâillonnée.

Parmi les critiques les plus connus du *Testimonio*, plusieurs d'entre eux ont proposé une définition de ce nouveau genre qu'ils ont tenté d'introduire dans les milieux académiques. George Yúdice propose en 1991 une définition du *Testimonio*. Cette dernière a été reprise de nombreuses fois étant donné sa formule succincte et sa description presque exhaustive des contenus à prendre en compte. Apparue pour la première fois dans son

⁴⁸ DULONG 1998, p. 95.

⁴⁹ GUGELBERGER et KEARNEY 1991, p.5, ma traduction.

⁵⁰ GUGELBERGER et KEARNEY 1991, p. 6.

⁵¹ GUGELBERGER et KEARNEY 1991, p. 3.

⁵² GUGELBERGER et KEARNEY 1991, p. 9.

article « Testimonio and Postmodernism », elle reprend les différentes composantes du discours testimonial, insistant sur son statut personnel mais également populaire et collectif ainsi que sur sa portée sociale :

« [...] Le discours testimonial peut se définir comme un récit authentique, fait par un témoin poussé à la narration par l'urgence d'une situation (par exemple : la guerre, l'oppression, la révolution,...). Insistant sur un discours populaire oral, le témoin présente sa propre expérience en tant qu'agent (plutôt que représentant) d'une mémoire et d'une identité collective. On convoque la vérité dans le but de dénoncer une situation actuelle d'exploitation et d'oppression ou de conjurer, et de redresser l'histoire officielle⁵³. »

L'œuvre du témoignage peut donc se définir en deux temps : d'une part, il s'agit de la nécessité de dénoncer une situation inacceptable et, d'autre part, de donner une voix à une mémoire, une identité collective jusque-là réduite au silence. Gugelberger et Kearney remarquent dans leur article que l'auteur du témoignage, bien que se constituant témoin, et acquérant donc un statut particulier, ne se considère pas comme « extraordinaire mais plutôt comme une allégorie du nombre, du peuple⁵⁴ ». Il exprime la voix d'une identité plurielle à travers la sienne. Le but n'est donc pas de laisser une « trace personnelle mais bien d'informer sur la réalité de toute une communauté⁵⁵ » qui a été trop longtemps privée de sa propre voix. Il s'agit donc de mettre en évidence deux termes particuliers de cette définition pour ce qui nous intéressera dans la suite de cet article : l'urgence d'une situation et la collectivité.

Avant de me lancer dans une définition de ce qu'est exactement la littérature de témoignage dans la société contemporaine aux Etats-Unis, il me faut encore citer la remarquable contribution de Kimberley Nance à cette question. Bien que son ouvrage, *Can Literature Promote Justice ? Trauma Narrative and Social Action in Latin American Testimonio*, soit toujours centré sur la littérature d'Amérique Latine, elle parvient à élargir la portée théorique de ses remarques. Elle décrit le témoignage comme une « sous-catégorie de l'écriture du

⁵³ YUDICE 1996, p. 44; ma traduction.

⁵⁴ GUGELBERGER et KEARNEY 1991, p. 8.

⁵⁵ GUGELBERGER et KEARNEY 1991, p. 8.

traumatisme couplée à des intentions sociales⁵⁶ » et insiste sur les trois traits principaux qui définissent la littérature de témoignage en Amérique Latine : « un récit d'injustice à la première personne, une insistance sur le fait que l'expérience du sujet est représentative d'une classe plus large, et une intention de travailler pour un avenir meilleur⁵⁷ ». A part l'accent mis sur le traumatisme, que l'on a déjà mentionné plus haut, c'est ici l'injustice qui prend toute son importance. Car c'est elle-même qui se place au cœur de la description de sujets venus des marges. En effet, si dans la situation postcoloniale les marges sont les colonies par opposition à la métropole, elles représentent maintenant les marges de la société elle-même, les minorités⁵⁸. Ce n'est que quand l'injustice est perçue et tente de se faire reconnaître que le témoin réalise et reconnaît qu'il fait partie des marges, de cette identité collective à laquelle il va rendre la voix et la mémoire. Et ce sont ces marges-là qui vont nous intéresser maintenant, celles de ce que j'appelle les minorités sociales. Je définirai donc la littérature de témoignage dans la société contemporaine aux Etats-Unis comme des récits sous n'importe quelle forme écrite (incluant les transcriptions de témoignages oraux) d'épisodes douloureux de l'expérience d'une vie qui induisent une perception d'injustice chez leur narrateur. Les sujets, au travers de leur narration, se posent en témoins présentant leur expérience en tant que membres d'une collectivité souffrant d'une situation d'injustice sociale. Le témoin est poussé à l'expression dans l'espoir de dénoncer et de désamorcer cette situation, ce qui le mène à sa propre émancipation sociale et psychologique, ainsi qu'à celle de sa communauté dans son ensemble. Le récit du témoin, bien que relatant d'abord et avant tout une histoire intime et servant des buts personnels grâce à la révélation de soi, fait partie d'un projet destiné à persuader les lecteurs de s'engager dans la restauration d'une justice sociale.

⁵⁶ NANCE 2006, p. 8 ; ma traduction.

⁵⁷ NANCE 2006, p. 2.

⁵⁸ Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales définit la minorité comme un « groupement de personnes liées entre elles par des affinités religieuses, linguistiques, ethniques, politiques, englobées dans une population plus importante d'un État, de langue, d'ethnie, de religion, de politique différentes » mais aussi comme « un état d'infériorité » (cf. <http://cnrtl.fr>).

3. Etude de cas

3.1. *The Freedom Writers' Diary*

C'est en 1994⁵⁹, que la jeune enseignante Erin Gruwell se retrouve pour la première fois face à une classe d'élèves du lycée de Wilson High School à Long Beach en Californie. Dans la salle 203 ont été réunis tous les rebus de l'école, ces élèves issus, entre autres, des cités, de maisons de correction, de gangs, considérés comme étant « à risque⁶⁰ » ou « sous la moyenne⁶¹ ». A 24 ans, Erin Gruwell se berce encore d'illusions, malgré une classe « aussi colorée qu'une boîte de pastels Crayola⁶² » et malgré les récents incidents de violence interraciale dans le cadre du procès de Rodney King, elle est persuadée pouvoir passer au-dessus des différents raciaux et culturels. Dès le premier cours, l'interaction est difficile, les élèves issus du « 'hood⁶³ » parient sur le temps que tiendra leur « prof BCBG⁶⁴ ». C'est alors qu'a lieu l'évènement qui va changer leur vie à jamais : Erin Gruwell, furieuse d'avoir intercepté une caricature à caractère raciste, compare le dessin à la propagande utilisée par les Nazis. A son grand étonnement, les étudiants la regardent d'un air interrogateur – aucun d'entre eux n'a la moindre idée de ce qu'est la Shoah, par contre la plupart a déjà été menacée d'une arme. Elle « décide immédiatement de jeter ses leçons si méticuleusement préparées et de faire de la tolérance la pierre angulaire de son programme⁶⁵ ». Sachant pertinemment bien que ses élèves n'aiment ni l'anglais, ni la lecture mais connaissent intimement la violence, elle leur propose des lectures plus proches d'eux, notamment *Le Journal d'Anne Frank* et *Le Journal de Zlata*. Apparaissent alors toutes sortes de projets qui vont

⁵⁹ Présentation inspirée de celle du site de la Freedom Writers Foundation :

<http://www.freedomwritersfoundation.org>

⁶⁰ GRUWELL 1999, p. 5, le livre n'ayant pas été traduit en français, tous les passages qui suivent sont ma propre traduction.

⁶¹ GRUWELL 1999, p. 7.

⁶² GRUWELL 1999, p. 4.

⁶³ GRUWELL 1999 p. 1. Abréviation de 'neighbourhood', le quartier, la cité.

⁶⁴ GRUWELL 1999, p. 2.

⁶⁵ GRUWELL 1999, p. 3.

permettre aux élèves de découvrir le monde et de s'ouvrir les uns aux autres : voyages, excursions culturelles et rencontres rythment leurs semaines de cours. Au fur et à mesure, découvrant toujours un peu plus l'environnement violent et injuste dans lequel évoluent ses élèves, Erin réalise que les textes sur lesquels ses élèves travaillent sont le reflet de leur propre expérience et leur propose alors de tenir chacun un journal, suggérant que « l'écriture serait peut-être l'un des meilleurs moyens pour [ses] élèves d'échapper à leur horrible environnement et leurs démons personnels⁶⁶ ». Raconter leur propre expérience, leur propre vie leur permettra de « réaffirmer le pouvoir de l'écrit⁶⁷ ».

A travers différents extraits pris çà et là, on réalise rapidement que ces journaux prennent quasiment le rôle d'un confessionnal, permettant aux jeunes adolescents d'exprimer leur idées et leur ressenti les plus sombres. Sentiment d'inadéquation : « Et puis, il y a les autres, comme moi, qui sont entre les deux. Pas un petit con, mais certainement pas un intello à lunettes non plus. Je me demande comment j'ai atterri ici. Je ne suis pas un transfert disciplinaire, et même si l'anglais n'est pas ma langue maternelle, je sais que je n'ai rien à faire ici⁶⁸ ». Douleur d'une violence quotidienne qu'ils ne peuvent comprendre: « J'ai perdu beaucoup d'amis, des amis qui sont morts dans cette guerre clandestine. Une guerre qui existe depuis des années, mais n'a jamais été reconnue. Une guerre entre race et couleur. Une guerre qui ne finira jamais. Une guerre qui a vu des familles et des amis pleurer pour ceux qui sont morts⁶⁹ ». Rejet de leur propre image personnelle: « Cher Journal, tu vas être tellement déçu de moi. En fait, je me déçois plutôt moi-même par la façon dont je trompe les gens en leur faisant croire que je suis ce que je ne suis pas⁷⁰ ». Il s'agit de véritables cris de détresse, d'un besoin de s'exprimer soi et de pouvoir reconnaître son existence propre.

Cependant, on voit rapidement apparaître une sorte de conscience collective. Une fois qu'ils sont devenus *Freedom Writers* naît une nouvelle tolérance et une nouvelle entraide entre les différents élèves, de même qu'une mission commune qui les pousse à agir ensemble

⁶⁶ GRUWELL 1999, p. 139.

⁶⁷ GRUWELL 1999, p. 141.

⁶⁸ GRUWELL 1999, p. 7.

⁶⁹ GRUWELL 1999, p. 16.

⁷⁰ GRUWELL 1999, p. 67.

à la construction d'un monde meilleur. Le but social du témoignage semble prendre le pas sur sa possibilité d'une cure individuelle :

« Ils disent que l'Amérique est "Le pays de la Liberté et la Terre des Braves", mais est-ce un pays libre, un pays où les gens se font tuer? [...] Aujourd'hui, je voudrais avoir l'opportunité d'éduquer les gens sur ce qu'il se passe dans mon 'Amérique' parce que tant que cette 'guerre clandestine' n'aura pas cessé, je ne serai pas libre ⁷¹ ! »

Le projet des ces jeunes adolescents est de réveiller leurs lecteurs, d'informer sur leur situation afin de la faire évoluer pour que chacun d'entre eux ait la chance de pouvoir choisir le chemin qui lui est propre, sans devoir suivre celui que la société lui a imposé.

3.2. Couldn't Keep It to Myself et I'll Fly away

Août 1999. Wally Lamb arrive à la prison York Correctional Institution à Niantic dans le Connecticut, l'un des établissements pour femmes les plus hautement sécurisés de la région. Depuis l'élection du nouveau gouverneur, les conditions de détention se sont dégradées : il s'agit de faire comprendre aux criminelles qu'un séjour derrière les barreaux ne résume pas à « des vacances au Club Med⁷² ». La nouvelle politique s'avère particulièrement pénible, dégradante et inhumaine. Suite à ces changements, plusieurs suicides et tentatives de suicide ont donné lieu à une vague de désespoir parmi les détenues. Les membres du corps professoral qui enseignent sur place pensent alors à l'écriture comme un outil leur permettant de faire face à ces nouvelles épreuves. La bibliothécaire de l'école du pénitencier contacte l'auteur, qui est en pleine promotion de son deuxième roman, en lui proposant de venir parler de son art lors d'un atelier d'écriture pour les détenues. Non sans avoir auparavant rencontré la responsable des cours d'anglais sur place, Dale Griffith, et plutôt intimidé par l'endroit, peu sûr de sa capacité à pouvoir assumer une telle tâche, Wally Lamb fait son entrée dans la « salle de classe » :

⁷¹ GRUWELL 1999, pp 78-79.

⁷² Passages inspirés et adaptés des préfaces ('Couldn't Keep it to Ourselves' et 'Revisions and Corrections') : LAMB 2003, pp 1-17 et LAMB 2008, pp 1-10.

« C'est une chose que de lire les statistiques sur l'injustice du système judiciaire, une autre de fouler le sol d'une prison américaine. [...] Habillées des mêmes T-shirts couleur framboise et jeans sans poches, ces femmes se présentent sous toutes les couleurs, formes, tailles et degrés de féminité imaginables⁷³. »

Wally Lamb et les détenues se lancent alors dans une série d'ateliers d'écriture. D'abord plutôt brinquebalants, ils vont rapidement prendre une ampleur émotionnelle et thérapeutique. Les détenues se racontent librement, abordent tous les sujets que, dans leurs vies passées et présentes, elles ont préférés occulter. Une fois le barrage de la méfiance jeté à terre, elles « ont échangé leur impuissance contre la puissance que l'on gagne avec la connaissance de soi⁷⁴ ».

Face à ce succès inattendu, l'enthousiasme va grandissant, si bien que les détenues prennent l'initiative de compiler leurs œuvres respectives en un livre. Wally, motivé par leur projet, pense à publier une série limitée du volume pour l'usage privé des auteurs et celui de la bibliothèque du pénitencier. Néanmoins, lors d'un rendez-vous avec son éditrice, il se risque à mentionner les ateliers et ses élèves et lui lit quelques extraits. *Couldn't Keep It to Myself*, paraît en 2003 et, en 2008, paraît un nouveau recueil : *I'll Fly Away*.

Cet émouvant projet d'écriture, qui au départ n'avait pour but que de permettre à des détenues de s'exprimer et d'accepter leur vie de détention, prend dès sa parution des allures de projet social : il s'agit d'une part de dénoncer certaines des conditions d'emprisonnement mais également de bousculer les idées reçues et de rappeler à la société que ce sont avant tout des femmes qui se trouvent derrière les barreaux. Lamb considère qu'emprisonner une femme c'est comme « enlever sa voix du monde ⁷⁵ », ses ateliers leur ont rendu leur voix et ont permis au monde de les entendre. Chacune des auteurs est présentée de manière simple et très humaine. Loin du besoin d'anonymat chez les « Freedom Writers », ici chaque nom est mentionné, suivi d'un très court profil reprenant la date de naissance, le délit commis, la peine à purger et le statut actuel. Soulignant encore l'humanité de chacune des détenues,

⁷³ LAMB 2003, pp 4-5, le livre n'ayant pas été traduit en français, tous les passages qui suivent sont ma propre traduction.

⁷⁴ LAMB 2003, p. 5.

⁷⁵ LAMB 2003, p. 9.

chaque profil est accompagné d'une photo de l'auteur étant enfant, et d'une autre plus récente. Chacune des voix qui tentent de se faire entendre dans ce volume est affirmée en tant que telle, chaque texte est suivi d'un court résumé des actions entreprises par l'auteur pour servir le projet social du recueil :

« J'espère que mon histoire aidera à réveiller d'autres jeunes gens malavisés et les empêcher d'avoir à subir la dégradation, la déshumanisation et l'isolement de la prison⁷⁶. »

Tout en observant une certaine discrétion au sujet des crimes commis par les différents auteurs, Wally Lamb et ses élèves sont parvenus à sensibiliser le public à l'environnement de la prison et à les faire entrer dans la vie de ces femmes trop souvent incomprises. Touchant à toutes sortes de polémiques sociales comme la drogue, les gangs et la violence conjugale, les textes permettent de remettre en question l'environnement quotidien dans lequel la minorité féminine évolue et d'apporter certains éclaircissements quant aux différents mobiles qui peuvent pousser au crime

3.3. *Voice of Witness*

Ce dernier projet est sensiblement différent des deux précédents. D'abord parce qu'il s'agit d'un effort éditorial au départ – les témoignages ont été réunis par des éditeurs dans le but premier de créer un livre à l'usage du public –, et puis surtout parce que les textes sont issus d'interviews et non de pièces écrites. Ouvrant une nouvelle brèche dans le déjà très large terrain couvert par la littérature de témoignage, ce projet rejoint ici celui de ce qu'on appelle l'histoire orale. L'histoire orale, aujourd'hui considérée comme une partie à part entière de l'historiographie, se base principalement sur l'interview de témoins oculaires contemporains de l'évènement à relater. Dans ces cas précis, il s'agit donc de témoignages oraux qui ont été retranscrits par les éditeurs dans le but de publier le résultat de leurs recherches. Ce qui dans les deux autres projets était un effort d'appréhension de l'écrit de la

⁷⁶ ROWLEY in LAMB 2003, p. 111.

part des témoins, devient ici un échange oral entre un témoin et un professionnel de l'écriture⁷⁷. Cependant, l'effort sociologique et/ou psychologique reste identique : informer les lecteurs sur l'urgence de redresser une situation d'injustice sociale.

La description du projet proposée sur le site internet de la série de publications rend compte de l'ampleur de son implication sociale :

« *Voice of Witness* [...] est une série de publications à but non lucratif qui cherche à émanciper les personnes les plus directement touchées par l'injustice sociale contemporaine. Recourant à l'histoire orale comme fondement, cette série cherche à représenter, grâce aux récits des hommes et femmes qui en font l'expérience, des situations dans lesquelles les droits de l'homme ont été bafoués partout dans le monde.

Notre mission est de :

- Rendre une autonomie aux personnes directement affectées par les injustices touchant aux droits de l'homme dans la société contemporaine.
- Provoquer une plus grande conscience, ainsi qu'une discussion et une action plus large face à ces injustices.
- Procurer à nos lecteurs – en passant des étudiants aux professeurs, aux politiciens et aux militants – une documentation convaincante et réaliste des droits humains qui peut servir à l'enseignement, à la formation ou au plaidoyer⁷⁸. »

3.3.1. Surviving Justice: America's wrongfully convicted and exonerated

Surviving Justice reprend les témoignages de personnes ayant été emprisonnées à tort et finalement disculpées. Touchant à diverses polémiques sur les failles du système judiciaire américain, tels des procureurs trop zélés, des avocats incompetents, des tactiques d'interrogations coercitives ou douteuses ou encore l'inconstance de témoins, chaque participant présente différents épisodes de sa vie avant, pendant et après l'incarcération.

⁷⁷ Le cas le plus souvent répertorié dans le cadre du *Testimonio*.

⁷⁸ Voir le site <http://www.voiceofwitness.com/about>; ma traduction.

Chacun des participants est présenté de manière individuelle offrant ainsi une plus grande dimension humaine à leur récit : sous un dessin représentant le locuteur on peut lire sa date de naissance, la ville où il réside, le crime dont il a été accusé, la sentence prononcée, le temps qu'il a passé en prison et l'année de sa libération.

Les éditeurs sont unanimes quant à la nécessité d'un tel ouvrage : « nous ne sommes pas habitués à être les témoins des victimes des injustices du système [...] ; la lentille est toujours tournée vers l'extérieur. [...] Ce livre donne la parole à 13 américains exonérés. [...] Jusqu'à ce que des récits comme ceux-ci soient largement diffusés et que des leçons en soient tirées, [l'emprisonnement à tort] continuera à se produire⁷⁹ ». Il s'agit de rendre compte à la fois des failles du système judiciaire mais également des conditions de détention dans les prisons du pays. Ces récits sont donc « des témoignages oculaires de l'archétype de l'isolement humain » mais également « des récits rédempteurs⁸⁰ », insistant sur la dimension d'espoir à retirer de ce livre en particulier et de toutes les publications de la série. Le but est avant tout d'informer pour mieux permettre l'action à l'encontre de l'injustice dénoncée.

3.3.2. Voices from the Storm: The People of New Orleans on Hurricane Katrina and its Aftermath

Cet ouvrage expose les témoignages de personnes ayant survécu à l'ouragan Katrina. Ils racontent leur expérience dans les quartiers les plus grièvement touchés et les conditions atroces dans lesquelles ils ont tenté de survivre en attendant l'arrivée des secours. Ce sont à nouveau 13 personnes qui, à travers des interviews transcrites de manière particulièrement fidèle (notamment au niveau de l'expression grammaticale), offrent leur vécu aux yeux du public et dénoncent les dysfonctionnements de l'état Américain dans le cadre de l'aide aux victimes de catastrophes naturelles. Les buts poursuivis restent identiques à ceux de la première publication, bien qu'appliqués à une toute autre sorte d'injustice : « [cet ouvrage] redonne enfin la capacité aux victimes de cette tragédie de parler en leur propre nom. [...]

⁷⁹ EGGERS et VOLLEN 2008, pp 13-14, le livre n'ayant pas été traduit en français, tous les passages qui suivent sont ma propre traduction.

⁸⁰ EGGERS et VOLLEN 2008, p. 2.

[L]eurs récits entrelacés nous offrent un précieux complément d'information pour comprendre l'ouragan Katrina, permettant de mettre en lumière une situation incroyable dans laquelle les droits de l'homme ont été bafoués sur notre propre territoire⁸¹ ».

Contrairement au livre précédent, les différents récits des protagonistes ne sont pas présentés les uns à la suite des autres mais bien entrelacés (bien qu'une introduction reprenne une courte présentation de la vie de chacun d'entre eux avant la tempête précédée, comme pour *Surviving Justice*, d'un portrait). Le livre est divisé en chapitres, comme pourrait l'être un journal intime, chacun correspondant à une date précise et aux événements qui eurent lieu lors de cette même journée pour chaque témoin. Sur la page de garde de chaque chapitre apparaît le jour et la date ainsi qu'une série de points d'informations sur l'avancement de la tempête, les informations diffusées en temps réel ainsi que les actions d'aide mises en place par le gouvernement. Même si la structure du livre demande un certain effort de la part du lecteur, qui doit parvenir à se souvenir de chaque protagoniste et de son histoire personnelle pour raccrocher chaque extrait à l'ensemble de son récit, elle permet de mettre en évidence l'importance de la collectivité. Ce sont toutes ces voix mises ensemble qui arrivent jusqu'aux oreilles du public, seules elles ne sont rien. Comme le dit Jean Norton Cru dans son livre *Du Témoignage* : « Mon but est de faire un faisceau de témoignages des combattants sur la guerre, de leur impartir la force qu'ils ne peuvent avoir que par le groupement des voix du front, les seules autorisées à parler de la guerre, non pas comme un art, mais comme un phénomène humain⁸² ».

3.3.3. *Underground America: Narratives of Undocumented Lives*

Ce dernier cas est à nouveau fort différent des précédents. Proposant de dénoncer les injustices et les difficultés liées à la polémique des sans papiers, il soulève inévitablement des questions de méthodologies et d'éthique différentes des précédentes. Les témoins étant des sans papiers en situation irrégulière, il est bien entendu que l'anonymat leur a été assuré, les éditeurs ont utilisé des pseudonymes dans tous les cas, et parfois même changé le nom de

⁸¹ VOLLEN et YING 2008, p. 4, ma traduction.

⁸² NORTON CRU 1997, p. 29.

l'Etat ou de la ville dans laquelle se trouve la personne interviewée. S'agissant de sans papiers, la probabilité de travailler avec des personnes ne maîtrisant pas la langue anglaise augmente fortement ; par conséquent le travail d'édition des témoignages de cette publication en particulier s'est souvent avéré un travail de traduction et de réécriture. Même si les choix d'expression du témoin prédominent et que les textes sont rédigés en concertation avec ce dernier, il est indéniable que la touche du professionnel des mots est plus palpable que dans les cas précédents.

Conscient de la polémique que pourrait soulever son œuvre, l'éditeur, Peter Orner, tient à rappeler dans sa préface qu'il se considère comme un patriote et que son but n'est pas de tirer à boulets de canons sur la politique de son pays. Néanmoins, il estime nécessaire de faire entendre la voix de cette minorité par trop présente dans les médias, mais jamais ouvertement représentée. Renvoyant à des fléaux sociaux comme le racisme, la violence, les trafics en tout genre et les abus judiciaires, ce livre a pour but de permettre au public d'ouvrir les yeux sur la situation quotidienne de ceux qui vivent dans la clandestinité (*underground*), puisque comme le mentionne son éditeur : « Je reste également persuadé qu'un lecteur prêt à se glisser dans la peau de quelqu'un d'autre pour un moment prêtera à l'histoire d'une vie une oreille plus attentive que celle d'un juge expéditif⁸³ ».

Conclusion

Réapparue dans le cadre de la production littéraire postcoloniale, la littérature de témoignage s'est rapidement imposée comme un moyen d'expression privilégié pour l'ancien subalterne, celui qui avait jusque-là été bâillonné, relégué à une page d'histoire que la métropole avait estimée digne de lui être cédée. A travers la présentation des travaux de Renaud Dulong et Paul Ricœur, j'ai démontré à quel point le témoignage jouit d'une place privilégiée dans la production textuelle et orale de notre société actuelle. Outil indispensable dans le système judiciaire, il a pu également se frayer un chemin jusque dans notre monde culturel en se rattachant à l'histoire et la mémorialisation. Il n'est aujourd'hui pratiquement plus possible de mentionner un événement sans y accoler la mention du témoignage d'une

⁸³ ORNER 2008, p. 8, ma traduction.

personne y ayant directement assisté. Permettant à l'interlocuteur une appréhension atypique de l'évènement, il met en avant son impact émotionnel et souligne l'importance de son souvenir. Dans certains cas précis, il permet encore de rendre compte d'évènements à la limite de l'expérience humaine et de sensibiliser le lecteur afin de le mener à une réaction active pour éviter que de telles situations puissent se répéter.

Ce sont ces cas limites qui ont conduit le témoignage à entrer dans la littérature. Les critiques du *Testimonio*, ne manquent pas de souligner l'urgence des situations qui ont poussé les témoins à prendre la plume pour faire part des situations d'injustice dans lesquelles se trouvaient les membres de la communauté à laquelle ils appartiennent. Transposé au cas de la société contemporaine des Etats-Unis, ces communautés se sont avérées être des minorités sociales souffrant d'injustice inhérente à la société dans laquelle ils évoluent quotidiennement. Les projets que j'ai présentés illustrent parfaitement ce besoin de dialoguer avec le public afin de mettre en place une action militante pour l'évolution de la société vers une plus grande justice. Le pouvoir des mots, sans cesse encensé dans les différents textes, leur permet à la fois de s'exprimer et ainsi de se réappropriier les évènements qu'ils ont vécu mais également de réacquérir une confiance en soi et un pouvoir social. Dans ces cas précis, la réponse à ma question de départ semble sans équivoque : j'écris pour exister.

Bibliographie

DULONG 1998 : R. DULONG, *Le Témoin oculaire : les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1998.

EGGERS et VOLLEN 2008 : D. EGGERS, L. VOLLEN (éds.), *Surviving Justice: America's Wrongfully convicted and exonerated*, San Francisco: Mc Sweeney's Books, Voice of Witness series, 2008.

GRUWELL 1999 : E. GRUWELL et The Freedom Writers, *The Freedom Writers Diary*, New York, Broadway Books, 1999.

GUGELBERGER et KEARNEY 1991 : G. GUGELBERGER, M. KEARNEY, "Voices for the Voiceless: Testimonial Literature in Latin America", *Latin American Perspectives*, 18.3, 1991, p. 3-14.

LAMB 2003 : W. LAMB et les femmes de la York Correctional Institution, *Couldn't Keep It to Myself*, New York, Harper Perennial, 2003.

LAMB 2008 : W. LAMB ed., *I'll Fly Away :Further Testimonies from the Women of York Prison*, New York, Harper Perennial, 2008.

NANCE 2006 : K.A. NANCE, *Can Literature Promote Justice ? Trauma Narrative and Social Action in Latin American Testimonio*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2006.

NORTON CRU 1997 : J. NORTON CRU, *Du Témoignage*, Paris, Editions Allia, 1997 (1930).

ORNER 2008 : P. ORNER, *Underground America : Narratives of undocumented lives*, San Francisco, Mc Sweeney's Books, Voice of Witness series, 2008.

RICOEUR 2000 : P. RICOEUR, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2000.

YÜDICE 1996 : G. YÜDICE, « Testimonio and Postmodernism », dans G. GUGELBERGER (éd.), *The Real Thing*, London, Duke University Press, 1996, p. 42-57.

VOLLEN et YING 2008 : L. VOLLEN, C. YING (éds.), *Voices From the Storm: The People of New Orleans on Hurricane Katrina and its Aftermath*, San Francisco, Mc Sweeney's Books, Voice of Witness series, 2008.